## <u>LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u> (EXERCICE 2015)

#### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2015 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 du 10 juillet 2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2015 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTUTILE		Chijjres en Biner
	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 766,724	50 297 986,733
REPORT A NOUVEAU	11 130,234	13 143,501
1 ER RELIQUAT	70 594 896,958	50 311 130,234
RESEVE LEGALE	3 529 744.848	0,000
2 EME RELIQUAT	67 065 152.110	50 311 130,234
DIVIDENDE ET SUPER DIV	0000	0000
3 EME RELIQUAT	67 065 152.110	50 311 130,234
Fonds social	850 000,000	850 000,000
4 EME RELIQUAT	66 215 152.110	49 461 130,234
RESERVE EXTRAORDINAIRE	45 800 000.000	47 200 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	17 894 000.000	0,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 500 000.000	2 250 000,000
5 EME RELIQUAT	21 152.110	11 130,234
REPORT A NOUVEAU	21 152.110	11 130,234
SOLDE	0,000	0,000

#### **Quatrième Résolution:**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### <u>Cinquième Résolution :</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Ahmed Trabelssi. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Sixième Résolution :

En application de la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 02/05/2006 et à la suite de l'expiration de la mission des commissaires aux comptes actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes :

Le bureau «Walid Tlili» son représentant monsieur Walid Tlili.

Le bureau «Audit & consulting Business ACB » son représentant monsieur Zied Khedime Allah

Pour les exercices 2016-2017 et 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux milles dinars (2000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités permanent d'audit interne et celui des risques à mille dinars (1000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à cinq cent dinars (500 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution:**

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Neuvième Résolution:**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# BILAN COMPARE APRES REPARTITION DU BENEFICE ARRETE AU 31-12-2015

(EN DINAR)

ACTIF	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	139 761 782	-52 168 818	-27,18	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	AC2	261 609 287	222 022 960	39 586 327	17,83
CREANCES SUR LA CLIENTELE	AC3	5 342 412 536	4 766 183 642	576 228 894	12,09
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	921 789 080	717 932 961	203 856 119	28,39
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	197 174 081	210 047 091	-12 873 010	-6,13
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	65 315 749	61 649 770	3 665 979	5,95
AUTRES ACTIFS	AC7	92 663 918	81 358 686	11 305 232	13,90
TOTAL ACTIF		7 020 726 433	6 251 125 710	769 600 723	12,31
PASSIF	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	PA2	757 405 755	270 947 915	486 457 840	179,54
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	4 696 798 431	4 634 049 396	62 749 035	1,35
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	PA4	913 497 328	862 226 301	51 271 027	5,95
AUTRES PASSIFS	PA5	194 483 224	206 491 594	-12 008 370	-5,82
TOTAL PASSIF		6 562 184 738	5 973 715 206	588 469 532	9,85
CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2015	31-12-2014	Variation	%
CAPITAL	CP1	170 000 000	90 000 000	80 000 000	88,89
RESERVES	CP2	288 106 495	186 985 326	101 121 169	54,08
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES		108 427 949	90 533 948	17 894 001	19,76
AUTRES RESERVES		179 678 546	96 451 378	83 227 168	86,29
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE	CP5	21 152	11 130	10 022	90,04
TOTAL CAPITAUX PROPRES		458 541 695	277 410 504	181 131 191	65,29
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 020 726 433	6 251 125 710	769 600 723	12,31

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL.IMM.	RESULTAT REPORTE MODIF COMP.(*)	REP. A NOUV	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31.12.2014 ( avant répartition )	90 000 000	0	9 000 000	0	90 533 948	4 323 375	32 828 003	414 048	0	13 143	50 297 987	277 410 504
Résultat de l'exercice 2014											-50 297 987	-50 297 987
Reserve à nouveau										-2 013	0	-2 013
Fond social							850 000				0	850 000
Reserve pour risques bancaires généraux						2 250 000					0	2 250 000
Réserve extraordinaire				47 200 000							0	47 200 000
Solde au 31.12.2014 ( aprés répartition )	90 000 000	0	9 000 000	47 200 000	90 533 948	6 573 375	33 678 003	414 048	0	11 130	0	277 410 504
Augmentation de capital	80 000 000	60 000 000		-30 000 000								110 000 000
Résultat au 31 - 12 - 2015											70 583 767	70 583 767
Autres opérations sur fonds social (*)							547 424					547 424
Solde au 31.12.2015 (avant répartition)	170 000 000	60 000 000	9 000 000	17 200 000	90 533 948	6 573 375	33 678 003	414 048	0	11 130	70 583 767	458 541 695
Résultat de l'exercice 2015											-70 583 767	-70 583 767
Reserve à nouveau										10 022	0	10 022
Réserve légale			3 529 745									3 529 745
Fond social							850 000				0	850 000
Reserve pour réinvest. exoneres					17 894 000							17 894 000
Reserve pour risques bancaires généraux						2 500 000					0	2 500 000
Réserve extraordinaire				45 800 000							0	45 800 000
Solde au 31.12.2014 ( aprés répartition )	170 000 000	60 000 000	12 529 745	63 000 000	108 427 948	9 073 375	34 528 003	414 048	0	21 152	0	458 541 695